04 Le service qui vous accompagnera

Au sein du Pôle santé au Travail, notre Service Insertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi (SIPME) partage ses expertises pour accompagner les collectivités territoriales dans leur projet de recrutement et de maintien dans l'emploi.
Notre équipe se compose notamment de psychologues du travail, ergonomes, chargé de l'accompagnement des agents en reconversion professionnelle et de l'apprentissage, référent handicap. Nous vous accompagnons dans la réalisation de votre bilan médico-professionnel.

LES ATOUTS DU CDG

- **Une proximité avec le médecin** de prévention.
- **Un travail conjoint avec une équipe pluridisciplinaire** (médecins de prévention, infirmiers, psychologues, assistante sociale, référents commissions médicales, gestionnaires assurances, conseillers statutaires, référents carrière / retraite, chargés de recrutement service remplacement, conseillers en formation, référents service concours…).
- **Une connaissance du statut et de la réglementation** en vigueur au sein de la Fonction Publique Territoriale.
- **Une connaisance du marché de l'emploi**, y compris hors fonction publique.
- **Une continuité d'accompagnement** après le bilan médico professionnel.

DES PROJETS DE RECONVERSION ABOUTIE

Aide Médico-Psychologique > **Agent en espaces verts**
Adjoint Technique Polyvalent > **Chauffeur routier**
Aide-soignante > **Secrétaire de mairie**
Policier municipal > **Créateur d'entreprise**

QUELQUES RETOURS D'EXPÉRIENCE

- « *C'est une recherche de soi assez bouleversante qui demande une sortie de sa zone de confort d'où l'intérêt d'un accompagnement professionnel, solide et bienveillant* ».
- « *Une aide très positive, enrichissante et encadrée par de très bons professionnels* ».

05 Les modalités pratiques

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Par son employeur.
Possibilité de prise en charge du coût du bilan médico-professionnel par le FIPHFP sous réserve d'éligibilité.

CONTACTS

Service Insertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi :
T 02 96 58 00 74
Mail : sipme@cdg22.fr

Nos lieux d'intervention : Plérin, Lamballe, Dinan, Loudéac, Rostrenen, Lannion, Guingamp, Le Méné.

Pour tout accompagnement qui n'est pas lié à la santé de l'agent :
T 02 96 58 64 21 - **Mail** mobilites@cdg22.fr

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex

Site www.cdg22.fr

des ronds dans l'eau www.drde.fr

Guide métier
bilan médico professionnel

Être accompagné dans une démarche de reconversion professionnelle, anticiper le risque d'inaptitude

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

01 Qu'est ce qu'un bilan médico professionnel ?

Le bilan médico professionnel permet d'accompagner l'agent dans la définition de son projet professionnel et d'établir un plan d'actions en prenant en compte sa situation médicale, professionnelle et personnelle.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Un agent avec :

- un avis du médecin de prévention*
- un avis émis par les commissions médicales (comité médical, commission de réforme).

QUELQUES EXEMPLES DE SITUATIONS RENCONTRÉES

Je suis un agent :

- « *J'ai un problème de santé qui ne me permettra pas de reprendre mon poste* ».
- « *J'ai la boule au ventre en arrivant au travail* ».
- « *J'ai des douleurs importantes qui m'empêchent de réaliser mon travail* ».

Je suis un employeur :

- « *Je viens de recevoir un avis des commissions médicales qui préconise d'étudier le reclassement professionnel* ».
- « *J'ai peur que l'état de santé de mon agent se dégrade* ».
- « *Je m'interroge pour l'avenir professionnel d'un de mes agents en arrêt depuis longtemps* ».

*** Le médecin de prévention :** spécialiste en Santé au Travail, en charge de la surveillance médicale des agents et agit pour éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail.

02 Le déroulement du bilan médico professionnel

OBJECTIFS DU BILAN MÉDICO PROFESSIONNEL

- Identifier les compétences et ressources de l'agent ainsi que ses perspectives de développement.
- Définir un projet professionnel réaliste et réalisable, adapté à sa situation de santé et au marché de l'emploi.
- Élaborer le plan d'actions à mettre en œuvre.

3 réunions tripartites en présence de l'agent, de l'employeur et du conseiller bilan :

- **une réunion de cadrage** : définition des objectifs, du déroulement de l'accompagnement et détermination du cadre de confidentialité des entretiens bipartites.
- **une réunion intermédiaire à mi-parcours du bilan :** étude des premières pistes professionnelles sous couvert de l'avis du médecin de prévention.
- **une réunion finale :** restitution du projet professionnel et élaboration du plan d'actions.

Et des séances individuelles
(durée de 1 à 3 heures).

Tout au long du bilan et en fonction de la situation de l'agent, interviendront des **échanges réguliers avec les différents services concernés du CDG.**

DURÉE DU BILAN

Le bilan médico-professionnel peut s'échelonner sur une période de 3 à 6 mois.
La durée est de 24 heures d'entretien (y compris réunions tripartites).

03 Les étapes du bilan médico professionnel

1 Analyse de la demande

- **Informer** sur la démarche.
- **Définir et analyser** les besoins.
- **Confirmer l'engagement** de l'employeur et de l'agent (signature d'une convention).

2 Construire son projet

1- TRAVAIL SUR SOI

- **Clarifier, expliciter** ses intérêts, ses motivations.
- **Améliorer** sa connaissance de soi.

2- S'INFORMER SUR LES MÉTIERS

- **Affiner** sa représentation du / des métier(s) (enquêtes, stages).
- **S'informer** sur les opportunités de travail.
- **Élargir** ses choix et opportunités.

3- REPÉRER ET ÉVALUER SES COMPÉTENCES ET SES APTITUDES

- **Identifier** ses compétences et ses capacités.
- **Apprendre** à mieux se connaître.
- **Valoriser** ses atouts.
- **Repérer** les compétences mobilisables et à acquérir.

4- REPÉRER LES FORMATIONS

- **Identifier** les besoins en formation.
- **S'informer** sur les formations.
- **Choisir la formation** la plus adaptée à son projet.

3 Mise en œuvre du projet

- **Se projeter, anticiper** positivement les obstacles.
- **Identifier** ses ressources.
- **Engager** une réflexion sur ses priorités de vie.
- **Formaliser et argumenter** son projet.
- **Organiser** ses priorités professionnelles.